REVUE INTERNATIONALE DAMBE
REVUE SEMESTRIELLE MULTIDIMENSIONNELLE DU CERFDES
ISSN : 1987- 1996

VOLUME 1 - NUMERO 2
JUIN 2025

MUTATIONS SOCIÉTALES EN AFRIQUE : REGARDS CROISÉS

https://revuedambe.cerfdesconsulting.com

Bamako-Mali

Revue Internationale DAMBE

Valorisation des savoirs endogènes et promotion de la recherche scientifique.

PRESENTATION

La revue Internationale « Dambé » qui est un mot bambara signifiant la dignité, est une revue qui vise à promouvoir la recherche scientifique en mettant en valeur les savoirs endogènes en Afrique et ailleurs. C'est une revue semestrielle adossée au Centre d'études, de Recherche et de Formation sur les Dynamiques Économiques, Environnementales et Sociales (CERFDES). À l'exception des numéros spéciaux dont la publication est conjoncturelle, la revue publie deux numéros par an (Juin et Décembre).

Ayant un intérêt particulier pour les sciences sociales, elle reçoit des contributions de doctrine livrant des réflexions sur toutes les questions ou problématiques actuelles dans des domaines tels que, la géographie, l'économie, le droit, la santé et tout autre sujet concernant les sciences sociales, humaines et environnementales.

Les articles soumis à la revue Dambé sont évalués de façon rigoureuse par un comité scientifique et de lecture composés de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de diverses nationalités et de spécialités variées. Tous les articles publiés restent accessibles librement par les auteurs ainsi que par les lecteurs sur le site de la revue, à l'exception des numéros spéciaux.

COMITE EDITORIAL

Président du Comité Scientifique

Pr Balla DIARRA, Professeur titulaire en Géographie, École Nationale d'Administration

Coordinateur Scientifique

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences en sociologie de la santé, INFTS

Rédacteur en Chef

Dr Idrissa DEMBELE, Maître assistant en droit, USJPB

Rédacteur en Chef Adjoint

Dr Adama Koné, Géographe, CERFDES

Coordonnateur des Rubriques Sciences de la Santé

Dr Abdoul Salam DIARRA, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali

Directeur de publication

Dr Malick TIMBINE, Maître assistant en Géographie, environnement et santé, ISH

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Balla DIARRA, Géographie, Ecole Nationale d'Administration, Mali

Pr Flatie OUATTARA, philosophie, Université Joseph K. Zerbo, Burkina Faso

Pr Seydou MARIKO, Géographie, Ensup de Bamako, Mali

Pr Cheich Hamala TOURE, Professeur titulaire, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), Mali

Pr Brema Ely DICKO, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, littérature anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Belco OUOLOGUEM, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Nouhoum TANDINA, Maitre de Conférences CAMES, USJPB

Dr Amadou TRAORE, Maître de conférences CAMES en sociologie, Université de Ségou.

Dr Fodié TANDJIGORA, Sociologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Boureima TOURE, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Seydou LOUA, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Abdoulaye GUINDO, Anthropologie médicale, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Kawélé TOGOLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Almamy SYLLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Amadou BAMBA, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Baba COULIBALY, Géographie Maître de Recherche à l'ISH. Mali

Dr Aimé Assué YAO, Géographie, Maître de conférences CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte D'ivoire.

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Papa Fara DIALLO, Maitre de conférences en sciences politiques, Université Gaston Berger de saint Louis, Sénégal

Dr Boubacar dit Dédé TRAORE, Archéologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr N'Gna TRAORE, anthropologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr Issa DIALLO, Maitre de conférences en sociologie de la santé, INFTS.

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB.

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Allaye NIANGALY, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Abdoul SOGODOGO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Oumar Toumaly DIALLO, Maitre de conférences, USJPB

Dr Samba SOGOBA, Maître de Conférences, USJPB

Dr Yamadou CAMARA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Ahmed SAMAKE, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Fousseyni DOUMBIA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Sounko SISSOKO, Maitre de Conférences, Université de Ségou

Dr Lamine SANDY, Sociologie, Maitre de recherche, INFTS, Mali

COMITE DE LECTURE

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences des Universités du CAMES en sociologie de la santé, INFTS

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Éducation, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Yacouba TENGUERI, Maître-assistant CAMES Sociologie, Université de Dédougou, Burkina Faso.

Dr Amadou BAMBA, Maitre-assistant CAMES, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Yéo LANZENI, Maître-assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Dr Mesmer Luther GUEUYOU, Centre d'études de droit international de l'université Paris Ouest, Enseignant chercheur à l'université de Nantes.

Dr Solim ALEKA, Docteur en Droit public, Ministère de la Santé du TOGO.

Dr Hamidou NAPARE, Sciences de l'éducation, Chargé de Recherches à l'INFSS.

Dr Bakaye TOGOLA, Anglais, études africaines et postcoloniales, UCAD

Dr Issa TOGOLA, Maître assistant en Géographie, Institut de sciences humaines, Bamako.

Dr Soufiana Souleymane MAIGA, didactique des langues université de touba Arabe.

Dr Drissa TRAORE, Maître assistant CAMES, Université de Daloa, RCI.

Dr Tiecoura Hamed COULIBALY, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo.

Dr Siaka DOUMBIA, Maître assistant en Géographie, Université de Ségou.

Dr Francis Birama Daba SARR, philosophe, Université cheikh Anta Diop de Dakar.

Dr Falingué KEITA, Économie, USSGB.

Dr Harouna BAGAYOKO, Géographie, USSGB.

Dr Adama KONÉ, Géographie, Université de gestion et de développement durable de Bamako.

Dr Amadou SOW, Droit, Centre d'Etudes, de Recherche et de Prospective en Afrique – CERPA (Mali).

Dr Ibrahima BAMBA, Droit, Institut de pédagogie universitaire de Bamako (IPU)

Dr Lassine DIARRA, Maître-Assistant USJPB.

Dr Adama KONE, Géologie, Maître-Assistant à la FST

Dr Issa OUATTARA, Maître assistant en Géographie, INFTS de Bamako.

Dr Oumar DEMBELE, Géographie, point SUD.

Dr Oumar KONÉ, philosophie, USLHB.

Dr Abdou Bougoury TRAORE, Économie de l'environnement, USSGB.

Dr Lassina TOGOLA, logisticien, USSGB.

Dr Ousmane DOUMBIA, Marketing communication, USSGB.

Dr Toumani KANTE, sciences agronomiques, IER.

Dr Youssouf GUINDO, Géographie de l'environnement, ENSUP.

Dr YAO Koffi Bertrand, Maître assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouet Boigny d'Abidjan.

Dr Abdoulaye MAIGA, Économie politique, USSGB.

Dr Abdoul wahab Issiaka MAIGA, Administration Éducative et planification. Université privée Attaoune (UPA), BAMAKO

Dr Ousmane Famagan KONATE, Droit public.

Dr Malick TIMBINE, Géographie, environnement et Santé, Maître-Assistant à l'ISH.

Dr Moussa FOFANA, anthropologie de la santé, Maître-Assistant à L'ISH.

Dr Lala Aïché TRAORE, Lettre Moderne, Maître- Assistant à l'ISH.

Dr Yaya SIDIBE, Économie, Maître Assistant à l'USSGB.

Dr Mamoutou BERTHE, Philosophie à l'ENSup.

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, économiste, Maître- Assistant à l'USSGB.

Dr Boubacar KONATE, Maître-Assistant à l'INFTS.

Dr Ousmane SY, Maître de recherche, Epidémiologiste, Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique, Bamako, Mali.

Dr Abdoul Salam Diarra, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali.

Dr Idrissa DEMBELE, droit, Maitre-Assistant, USJPB

Dr Bengaly GUINDO, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Sory Ibrahim Maiga, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Mohamed BERTHE, droit Maitre-Assistant, École supérieur de journalisme et des sciences de la communication, Bamako

Dr Seydou MALLET, droit, USJPB

Dr Oumar CAMARA, droit, Maitre-Assistant en droit USJPB

Dr Bakary KONE, Maitre-Assistant à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.

Dr Lamine Boua COULIBALY, Géographie, Maitre-Assistant à l'Université de Ségou.

Dr Soumaila COULIBALY, Psychologie, Enseignant chercheur à l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako.

Dr Seydou Soungalo COULIBALY, Sciences de l'éducation, à l'IPU de Bamako.

Dr Ibrahim Amara DIALLO, Philosophie politique et morale, ULSHB.

Dr Ibrahim KONE, relations internationales, FSAP, Bamako

Dr Moïse Jean, Docteur en droit public à l'Université de Nanterre, Chercheur postdoctoral à l'Université de Genève.

SOMMAIRE

Adama KONE, Tenemaka SANOGO, Oumar DEMBELE, Malick TIMBINE

FILLES DOMESTIQUES DANS LE PROCESSUS MIGRATOIRE A BAMAKO : CAS DE LA COMMUNE V. 1

FEMALE DOMESTIC WORKERS IN THE MIGRATION PROCESS IN BAMAKO: THE CASE OF COMMUNE V 1

Didier Kouamé KONAN, Seydou DIARRA, Koulotioloma Issa SORO, Narcisse ASSI-KAUDJHIS

GESTION DU SOL URBAIN ET RECOMPOSITION SPATIALE DANS LA COMMUNE DE SONGON 24

URBAN LAND MANAGEMENT AND SPATIAL RECOMPOSITION IN THE COMMUNE OF SONGON 24

Youssouf TRAORE, Baba COULIBALY

DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : DYNAMIQUES HISTORIQUES, TRANSFORMATIONS SOCIOECONOMIQUES ET ROLES DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LES COMMUNES RURALES DE BAGUINEDA-CAMP ET KALABANCORO 43

DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN MALI: HISTORICAL DYNAMICS, SOCIOECONOMIC TRANSFORMATIONS, AND THE ROLES OF LOCAL ACTORS IN THE RURAL MUNICIPALITIES OF BAGUINEDA-CAMP AND KALABANCORO..... 43

Kouamé Fréderic N'DRI, Emile Aurélien AHUA

COMSOMMATION DES PRODUITS AVICOLES CHEZ LES ETUDIANTS : ANALYSE COMPARÉE DANS LES VILLES DE SAN-PEDRO ET DE BOUAKE 67

CONSUMPTION OF POULTRY PRODUCTS AMONG STUDENTS: A COMPARATIVE ANALYSIS IN THE CITIES OF SAN-PEDRO AND BOUAKE 67

COULIBALY Tiécoura Hamed, N'ZUE Koffi Pascal, GOLI Kouakou Camille, KOUASSI Kouamé Sylvestre

PENSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTREMENT : L'APPROCHE MICMAC APPLIQUEE AU DISTRICT AUTONOME DU SASSANDRA -MARAHOUE (CENTRE OUEST IVOIRIEN) 86

RETHINKING TERRITORIAL DEVELOPMENT: THE MICMAC APPROACH APPLIED TO THE SASSANDRA-MARAHOUÉ AUTONOMOUS DISTRICT (CENTRAL-WESTERN CÔTE D'IVOIRE)..... 86

NDJELEBO-OTIBI Helsie-Danicha, BIVEGUE-BIVEGUE André Géraud Le Brun, BILOGHE BENGONE Chancia, ZOO EYINDANGA René Casimir

GESTION DES DECHETS MENAGERS DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE NTOUM 108

HOUSEHOLD WASTE MANAGEMENT IN THE FIRST DISTRICT OF NTOUM 108

Oumar PLEA, Alassane TOURE

ORPAILLAGE ET RISQUE DE DEGRADATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES D'APPROVISIONNEMENT, DANS LA COMMUNE RURALE DE SITAKILY/LOULO/CERCLE DE KENIEBA..... 134

GOLD PANNING AND THE RISK OF DEGRADATION OF SUPPLY ECOSYSTEM SERVICES IN THE RURAL COMMUNE OF SITAKILY/LOULO/KENIEBA CIRCLE..... 134

Salif SOUMARE, Seydou MARIKO, Djibrilla Alhadji CISSE et Dommo TIMBELY

PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA : EVOLUTION CLIMATIQUE ET PERCEPTION DE LA POPULATION LOCALE..... 152

BAGUINEDA IRRIGATED AREA: CLIMATE CHANGE AND THE PERCEPTION OF THE LOCAL POPULATION 152

Oumar SIDIBÉ

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ESPECE *VITELLARIA PARADOXA* (KARITE) DANS UN CONTEXTE DE LA DEFORESTATION DANS LA COMMUNE RURALE DE BINKO 168

ANALYSIS OF THE SITUATION OF THE SPECIES VITELLARIA PARADOXA (SHEA) IN THE CONTEXT OF DEFORESTATION IN THE RURAL COMMUNE OF BINKO 168

Anna DIALLO

UTILISATION ET MODES D'APPROVISIONNEMENT EN SOURCES D'ENERGIES DOMESTIQUES DANS LA COMMUNE DE KITA 188

USE AND SUPPLY METHODS OF DOMESTIC ENERGY SOURCES IN THE COMMUNE OF KITA 188

SOUMANA Abdoul-wahab

FACTEURS EXPLICATIFS ET IMPLICATIONS DE L'ENGOUEMENT DES FEMMES MARIEES POUR L'APPRENTISSAGE DES SCIENCES ISLAMIQUES DANS LES ECOLES CORANIQUES DE LA VILLE DE ZINDER 208

EXPLANATORY FACTORS AND IMPLICATIONS OF MARRIED WOMEN'S ENTHUSIASM FOR LEARNING ISLAMIC SCIENCES IN QURANIC SCHOOLS IN THE CITY OF ZINDER 208

NKONGOLO KAAJILA Dieudonné, BAYA MUZELA Jean Claude

DETERMINANTS DE LA STRUCTURATION DES ACTEURS DES FILIERES AGROALIMENTAIRES AU KASAÏ-ORIENTAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO..... 224

FACTORS DETERMINING THE STRUCTURE OF AGRI-FOOD INDUSTRY PLAYERS IN KASAÏ-ORIENTAL IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO 224

KABEYA KABEYA Cédrick, BIUMA LUMBALA Naomie

PROFIL DES DIRIGEANTS ET PERFORMANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A MBUJIMAYI (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) 237
MANAGEMENT PROFILES AND PERFORMANCE OF SMALL AND MEDIUM-SIZED BUSINESSES IN MBUJIMAYI (DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO) 237
Moussa FOFANA
SEXUALITE ET RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES DE CONTRACEPTION CHEZ LES ADOLESCENTES DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 265
SEXUALITY AND USE OF ENDOGENOUS CONTRACEPTIVE KNOWLEDGE AMONG ADOLESCENT GIRLS IN COMMUNE VI, DISTICT OF BAMAKO (MALI) 265
Oumarou AROU, Malick TIMBINE, Moussa FOFANA
ROLE DES RELAIS COMMUNAUTAIRES DE SANTE (RCS) ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) DANS LA PREVENTION DU PALUDISME AU MALI : L'EXEMPLE DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE SENOU (A. SA.CO.SE) ET DE YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) 284
THE ROLE OF COMMUNITY HEALTH RELAYS (CHNS) AND TECHNICAL AND FINANCIAL PARTNERS (TFPS) IN MALARIA PREVENTION IN MALI : THE EXAMPLE OF THE SÉNOU (A. SA.CO.SE) AND YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) COMMUNITY HEALTH CENTRES 284
Boucari DJIGUIBA, Kanchi GOITA
OBSTACLES LIES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 301
OBSTACLES TO THE FIGHT AGAINST CHILD LABOR IN THE DISTRICT OF BAMAKO (MALI) 301
Koiworo COULIBALY
ETAT DES LIEUX DE L'INSTRUMENTATION DU KONABERE (BOBOFING) AU MALI ET PERPECTIVES 322
STATE OF PLAY OF THE INSTRUMENTATION OF KONABERE (BOBOFING) IN MALI AND PERPECTIVES 322
Bassy KANOUTE
SECTEUR INFORMEL DANS L'ECONOMIE MALIENNE, ENTRE SURVIE ET MOTEUR ECONOMIQUE : CAS DU DISTRICT DE BAMAKO 336
THE INFORMAL SECTOR IN THE MALIAN ECONOMY: BETWEEN SURVIVAL AND ECONOMIC DRIVER: THE CASE OF THE DISTRICT OF BAMAKO 336
JEANCY TSHILENGI TSHIUNZA
CHOMAGE ET ACCES AU PREMIER EMPLOI DES JEUNES DIPLOMES D'UNIVERSITES : CAS DE LA VILLE DE MBUJIMAYI, RDC 353
UNEMPLOYMENT AND ACCESS TO FIRST JOBS FOR UNIVERSITY GRADUATES: THE CASE IN MBUJIMAYI, DRC 353
ZOLO-M'BOU Dergy-Strede
VARIABILITE SPATIO-TEMPORELLE DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS DANS L'AGGLOMERATION DE LIBREVILLE (GABON), A PARTIR DES MESURES IN SITU DE LA TEMPERATURE DE L'AIR DURANT LA PERIODE 2022-2023 ET THERMOGRAPHIES LANDSAT. 369
SPATIO-TEMPORAL VARIABILITY OF URBAN HEAT ISLANDS IN THE LIBREVILLE AGGLOMERATION (GABON), BASED ON IN SITU MEASUREMENTS OF AIR TEMPERATURE DURING THE PERIOD 2022-2023 AND LANDSAT THERMOGRAPHS. 369
Lassina BERHE, Malick TIMBINE
ETUDES DU RECOURS AUX SOINS PAR LES USAGERS DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE KALABAN CORO AU MALI 396
STUDIES ON ACCESS TO HEALTHCARE BY USERS OF THE KALABAN CORO REFERENCE HEALTH CENTER IN MALI 396

GESTION DU SOL URBAIN ET RECOMPOSITION SPATIALE DANS LA COMMUNE DE SONGON

URBAN LAND MANAGEMENT AND SPATIAL RECOMPOSITION IN THE COMMUNE OF SONGON

Didier Kouamé KONAN

Doctorant, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Département de géographie

Didierkouamekonan92@gmail.com

Seydou DIARRA

Assistant, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Département de géographie

Koulotioloma Issa SORO

Assistant, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Département de géographie

Narcisse ASSI-KAUDJHIS

Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Département de géographie

Résumé

Songon, commune située à la périphérie d'Abidjan connaît ces dernières années une rapide urbanisation. Celle-ci s'appréhende par l'occupation urbaine et ses effets spatiaux. La présente recherche se propose d'analyser l'impact des lotissements produits dans la commune de Songon sur l'espace. Ce travail repose sur une recherche documentaire et des enquêtes de terrain effectuées à l'aide de guides d'entretien et de questionnaire. Pour le choix des ménages à enquêter la méthode des quotas a été retenue. 414 ménages ont été enquêtés. La recherche documentaire et les enquêtes qui ont permis de caractériser les lotissements effectués dans la commune de Songon et d'analyser leurs impacts sur l'espace. Les résultats obtenus indiquent que la prééminence des détenteurs de droit coutumier dans la production du sol urbain dans la commune contribue à l'étalement urbain et à l'existence de contrastes saisissant entre les sites habitables.

Mots-clés : Songon, lotissement, foncier urbain, étalement urbain

URBAN LAND MANAGEMENT AND SPATIAL RECOMPOSITION IN THE COMMUNE OF SONGON (CÔTE D'IVOIRE)

Abstract

Songon, a commune located on the outskirts of Abidjan, has experienced rapid urbanization in recent years. This is understood through urban occupation and its spatial effects. The present research aims to analyze the impact of the subdivisions produced in the commune of Songon on the space. This work is based on documentary research and field surveys conducted using interview guides and questionnaires. For the selection of households to be surveyed, the quota method was chosen. 414 households were surveyed. The documentary research and surveys that made it possible to characterize the subdivisions carried out in the municipality of Songon and to analyze their impacts on the space. The results obtained indicate that the preeminence of customary rights holders in urban land production in the municipality contributes to urban sprawl and the existence of striking contrasts between habitable sites.

Keywords : Songon, subdivision, urban land, urban sprawl

Introduction

En Côte d'Ivoire, l'État, pour asseoir l'armature urbaine, a dû opter dès 1960 pour une politique dirigiste en matière d'urbanisme. Celle-ci s'est traduite par l'élaboration de plans de développement urbain axés essentiellement sur Abidjan et sa région (.P. KOUTOUA, 2019, p. 48) ; mais aussi par la mise en place des moyens institutionnels, de textes juridiques ainsi que la production de terrains aménagés et de logements. Cependant, la crise économique qu'a connue le pays à partir de 1980 a poussé les autorités ivoiriennes à mettre un terme à de nombreux projets. Du fait de cette situation, l'État éprouvait d'énormes difficultés à encadrer le développement des villes. Il s'en est suivi un problème de développement de ces villes qui furent toutes confrontées à des problèmes d'aménagement.

Pour résoudre ce problème, l'État ivoirien a introduit des réformes dans le domaine du foncier. Ainsi, la loi N° 2013-224 du 22 mars 2013 a autorisé la privatisation de la production foncière. Pour faire face à la pression démographique qui a cours dans la ville d'Abidjan, les espaces ruraux de la périphérie seront des terres érigées en patrimoine de l'État, à travers le processus d'immatriculation. Ainsi, les localités situées à la périphérie de la ville d'Abidjan comme Songon ont fait l'objet de ruées au profit du programme présidentiel de logements sociaux et économiques et de l'avènement des promoteurs immobiliers privés (A. NASSA, Y. COULIBALY, 2023, p. 632).

La disponibilité foncière de cette commune et sa proximité avec la ville d'Abidjan induisent aujourd'hui une demande accrue de terrains à bâtir (A. MEMEL, T. GOGBE, 2020, p. 122). Cette commune, qui était préservée de la pression urbaine en raison de son immense potentiel foncier, est rattrapée aujourd'hui par le phénomène de périurbanisation (M. KOFFI-DIDIA, 2023, p. 157). L'État ivoirien a donc décidé de faire d'elle une zone résidentielle avec le développement immobilier et la construction de la ville nouvelle de Songon dans la localité de Songon Kassemblé, le chef-lieu de sous-préfecture (A. NASSA, Y. COULIBALY, 2023 p. 633). Dans cette commune, on assiste par ailleurs à une floraison de lotissements initiés par les acteurs privés (A. MEMEL et T. GOGBE, 2020, p. 115).

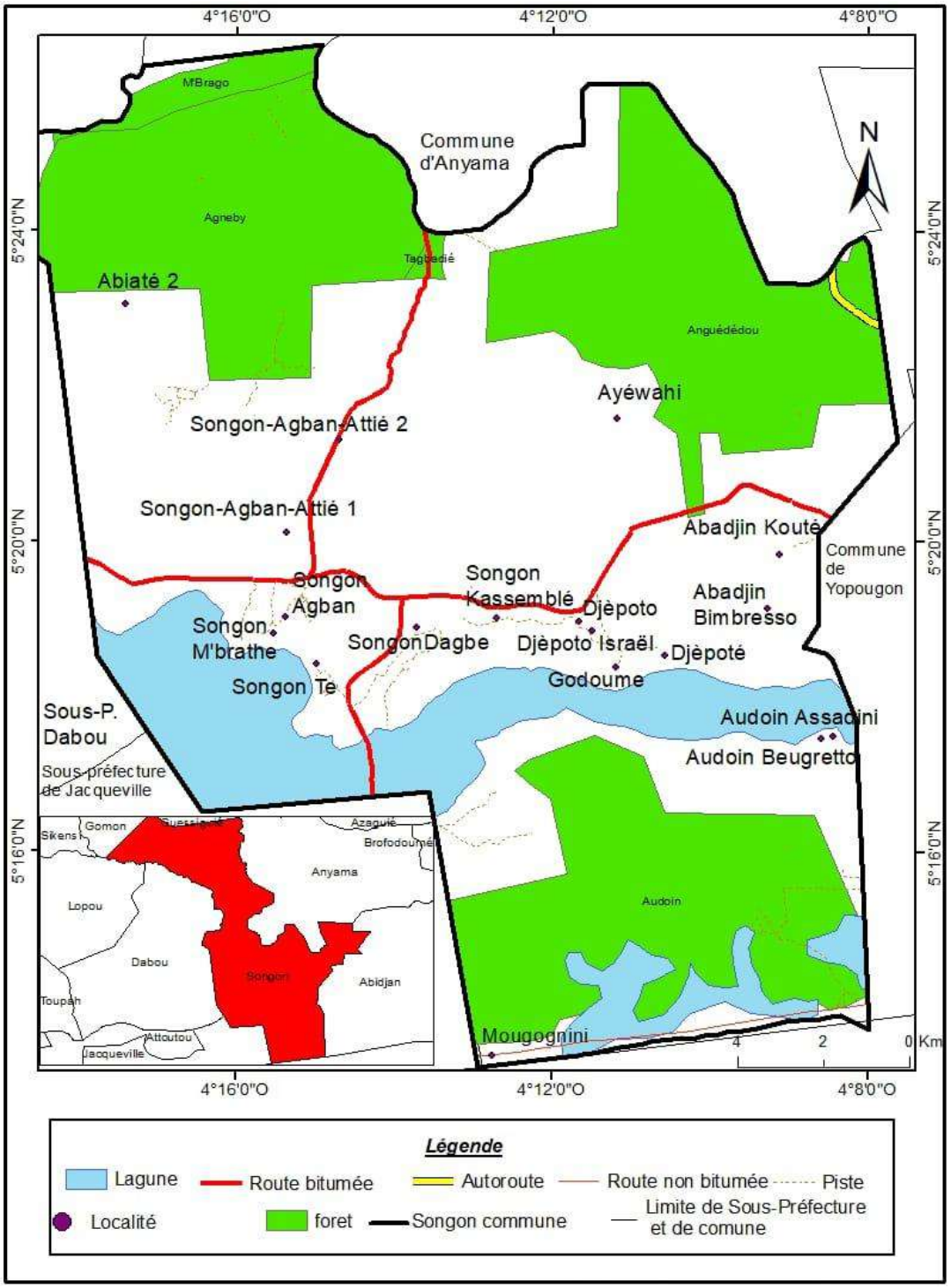
Cependant, malgré les actions récentes des pouvoirs publics dans les domaines de l'aménagement réglementaire et opérationnel en particulier, la commune est confrontée à un sérieux problème d'aménagement foncier. Les détenteurs de titres coutumiers dans cette commune encouragent la multiplication des lotissements hors normes, déclarés irréguliers par l'État (A. MEMEL et T. GOGBE, 2020, pp. 115-116). Cette commune connaît une forte croissance qui se traduit aussi par le développement anarchique de zones d'habitat non planifiées qui contribuent à miter le paysage urbain. Songon souffre donc d'un déficit d'aménagement foncier qui contribue à dégrader le paysage urbain (UEMOA, 2020, p. 2). Dès lors, comment l'aménagement du foncier urbain de cette commune contribue-t-il à miter son paysage urbain ? Cette étude vise à appréhender l'impact de l'aménagement du foncier urbain sur l'espace dans la commune de Songon. Ainsi, du fait de son déficit d'aménagement foncier, la commune de Songon est confrontée à une dégradation de son espace urbain et à un rapide étalement urbain.

1. Méthodologie : Approche et outils

1.1 Présentation de l'espace d'étude

Songon est une commune créée par le décret n° 95-941 du 13 décembre 1995 portant création de nouvelles communes. Elle fait partie des communes du littoral est ivoirien. Elle constitue l'une des treize (13) communes du District Autonome d'Abidjan. La commune est limitée au nord par celle d'Anyama, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par la ville d'Abidjan (plus précisément par la commune de Yopougon) et à l'ouest par la sous-préfecture de Dabou et au sud-ouest par la sous-préfecture de Jacqueville (toutes deux appartenant à la région des Grands Ponts). Elle fait en effet partie des 13 communes du District Autonome d'Abidjan. Elle s'étend sur une superficie de 536 km2 et constitue en termes de superficie la plus grande commune du District Autonome d'Abidjan.

Carte 1 : Localisation de la commune de Songon

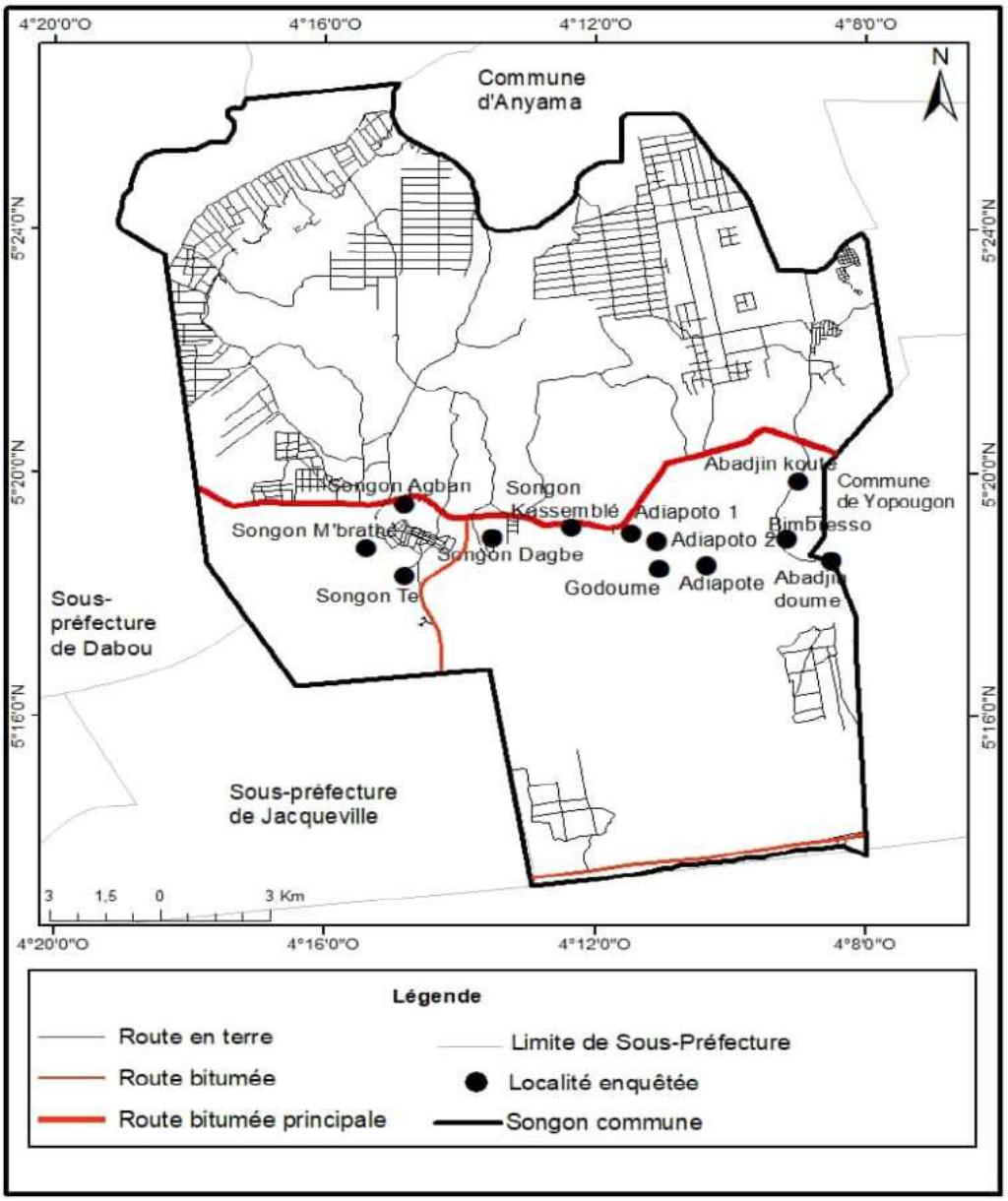


Source : CNTIG 2014 *Réalisation D.K. KONAN, 2023*

1.2 Méthode de collecte et d'analyse des données

Deux techniques de collecte de données ont été mobilisées au cours de cette étude. Il s'agit de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. La recherche documentaire a permis d'exploiter des documents textuels, statistiques et cartographiques en rapport avec la question de l'aménagement du foncier urbain, de l'étalement urbain en Côte d'Ivoire et plus spécifiquement à Songon. Ces données ont été collectées dans les bibliothèques de l'institut de Géographie Tropicale (IGT) d'Abidjan, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et en ligne. L'enquête de terrain s'est déroulée de juin 2021 à juillet 2024. Elle a fait appel à trois outils de collecte de données que sont l'observation, l'entretien et l'enquête par questionnaire. L'enquête menée à travers l'observation a consisté à sillonner l'espace d'étude afin de mieux appréhender les dynamiques spatiales qui ont cours dans cette commune (lotissements effectués, étalement urbain, transformation des espaces agricoles en lots, en habitations, etc.). Les entretiens ont été effectués auprès du Directeur du domaine urbain, du Direction de la conservation foncière, du Responsable d'antenne du Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme à Songon, du Directeur du service technique de la mairie de Songon, du Secrétaire général de la mairie de Songon. Dans les villages, les entretiens ont été effectués auprès des comités de gestion foncière et financière des douze villages enquêtés. Ces différents entretiens ont porté sur la procédure et le processus de création du sol urbain à Songon ainsi que sur le mécanisme d'accès au sol urbain dans cette commune. Ils ont aussi permis d'apprécier le rythme d'évolution des titres fonciers produits dans cette commune. L'enquête par questionnaire a été effectuée auprès des chefs de ménages. Un échantillon de personnes a été défini. Pour le calcul de la taille de l'échantillon, l'enquête a concerné 414 chefs de ménages répartis dans douze (12) localités de la commune. La carte 2 montre cela.

Carte 2 : Distribution spatiale des localités d'enquête



Source : CNTIG 2014 *Réalisation K. I. SORO, 2023*

Le choix des localités à enquêter a tenu compte de la dynamique urbaine. En effet, les localités de la commune de Songon qui connaissent une rapide croissance urbaine sont celles qui bordent la nationale A3. Elles connaissent toutes une rapide croissance démographique et spatiale.

2. Résultats

2.1. Une forte prégnance des propriétaires coutumiers dans la production du sol urbain dans la commune de Songon

L'État est au cœur de la chaîne de production foncière et constitue en droit le principal fournisseur de terrain urbain dans la commune de Songon comme dans le reste de la Côte d'Ivoire. Cependant, la reconnaissance dans la pratique du droit coutumier par l'administration place les propriétaires terriens au cœur des lotissements privés.

2.1.1. Des conditions d'acquisition de terres fixées par les détenteurs de titres coutumiers

Dans la commune de Songon, sur les terres encore régies par le droit coutumier (domaine rural), les autochtones sont détenteurs de terres. Ces détenteurs coutumiers occupent le haut du pavé dans la production du sol urbain dans cette commune. Depuis la prise du décret n°77-906 du 6 novembre 1977 règlementé par l'arrêté n°0555 du 13 avril 1983, ils sont autorisés à effectuer des lotissements villageois. Le désengagement de l'État de la production foncière en milieu urbain en Côte d'Ivoire leur a fait acquérir une place prépondérante dans la chaîne de production. Ils sont des acteurs incontournables de la chaîne de production foncière que les aménageurs fonciers privés ne peuvent désormais ignorer. Selon l'enquête menée auprès des comités de gestion foncière et financière des villages enquêtés, ces derniers ont deux méthodes pour avoir accès à la terre. Ce sont : l'acquisition par achat de parcelle et l'acquisition de parcelle par contrat d'indemnisation.

L'acquisition par achat de parcelle est une méthode qui nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières que les petits opérateurs qui constituent l'essentiel des aménageurs privés ne peuvent réaliser.

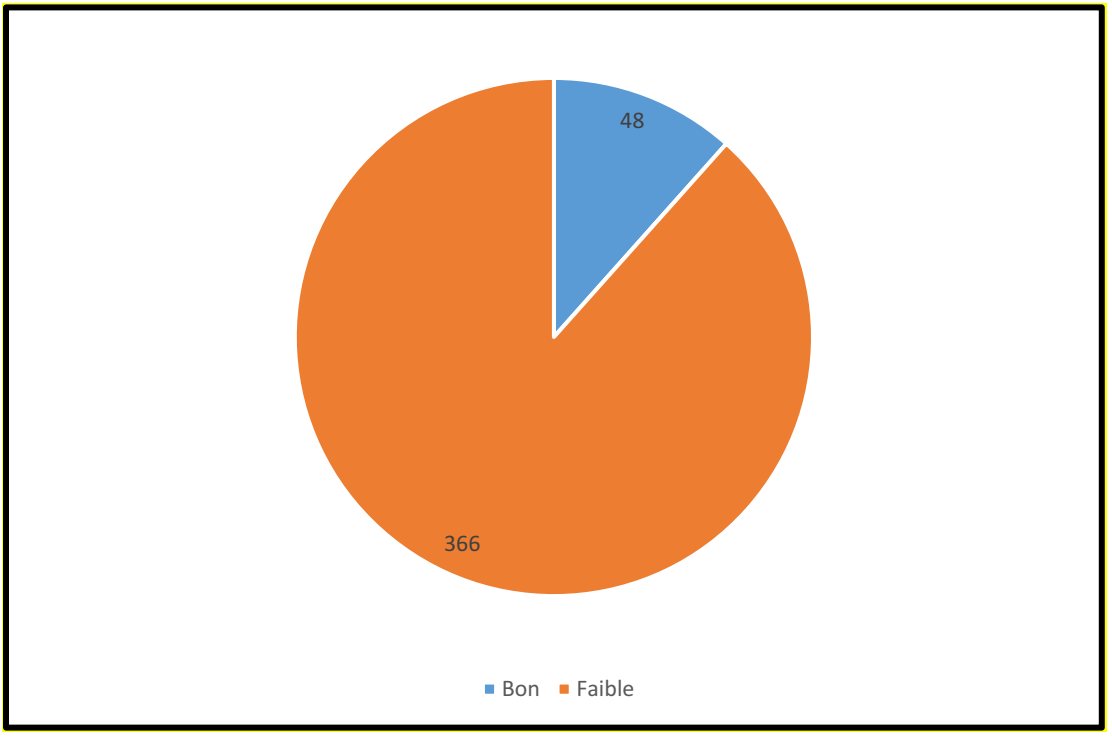
En effet, ces petits opérateurs se caractérisent par la modestie de leurs revenus. Peu organisés et peu structurés, avec souvent une comptabilité peu crédible, ils bénéficient difficilement d'un accompagnement bancaire. Au demeurant, avec les taux d'intérêts de l'ordre de 10% ou plus fixés par les banques ivoiriennes, le recours à l'emprunt par les aménageurs fonciers devient peu rentable voire préjudiciable à leurs affaires. De plus, les terrains à aménager connaissent partout dans la commune un renchérissement. La valeur marchande d'un hectare de terrain dans la commune de Songon qui était de l'ordre de 500 000 F CFA à 1 500 000 F CFA avant 2010 est passée en 2024 à 40 millions en moyenne selon l'enquête de terrain. Cette hausse du coût à l'hectare des terrains dissuade encore plus les plus petits aménageurs de tenter l'expérience de l'achat de parcelles. La seule option qui leur reste est l'acquisition de parcelles par contrat

d'indemnisation, aussi appelée « lotir-partager ». Cette méthode consiste au partage de lots entre l'aménageur foncier et le propriétaire terrien après lotissement de la parcelle de ce dernier. Le propriétaire terrien ici cède sa parcelle à l'aménageur foncier qui s'engage dans le cadre du contrat à conduire tout le projet de lotissement de la parcelle cédée. En retour, ce dernier reçoit presque toujours, selon les responsables des douze (12) comités de gestion interviewés trois lots par hectare. Certains aménageurs fonciers, quand ils conduisent le projet de bout en bout jusqu'à l'ACD reçoivent la moitié des lots. C'est le cas à Abadjin Bimbresso où l'aménageur agréé, OS IMMOBILIER, a reçu en contrepartie la moitié des terrains lotis avec ACD.

2.1.2. Une gestion foncière à l'origine de la production de lotissements hors normes

Le désengagement de l'État de la production foncière en milieu urbain en Côte d'Ivoire a fait acquérir aux propriétaires coutumiers une place prépondérante dans la chaîne de production foncière. Cependant, la grande majorité des lotissements initiés par les détenteurs de titres coutumiers dans la commune n'est pas conforme aux règles en matière d'urbanisme. Les chefs de ménage investigués reconnaissent que la quasi-totalité des lotissements effectués dans la commune souffrent d'un déficit de viabilisation comme le montre la figure 1.

Figure 2 : Perception des chefs de ménage sur le niveau de viabilisation des îlots



Source : Enquête de terrain, 2022

En effet, 48 chefs de ménage enquêtés (soit 11,7% des enquêtés) affirment que les lotissements effectués dans la commune souffrent d'un problème de viabilisation. En Côte d'Ivoire, pour qu'un aménagement foncier soit conforme à la législation en vigueur (article 68 de la loi n° 2020-624 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine foncier du 14 août 2020), il faut impérativement que le site loti soit viabilisé avant sa mise en vente. La viabilisation d'un site consiste à le rendre facilement constructible, accessible en tout temps par une voirie praticable en toute saison, desservi par les VRD, c'est-à-dire réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable, d'électricité, de téléphone et éventuellement de gaz. Selon le Directeur technique de la mairie de Songon la grande majorité des lotissements initiés par les détenteurs de titres coutumiers dans la commune n'est pas conforme aux règles en matière d'urbanisme. Les lots ont été dûment bornés et numérotés, et les rues ont été dimensionnées selon les standards en vigueur. Toutefois, bien qu'ils semblent convenir à la règlementation en vigueur, ces lotissements ont pourtant été pratiqués en violation des procédures réglementaires établies. Ils n'ont donc aucune reconnaissance légale. Cette situation trouve son explication dans un ensemble de facteurs dont les plus significatifs sont la croissance démesurée d'Abidjan, la marchandisation des terres, l'exercice du droit coutumier. En effet, la crise du logement à Abidjan induite par la forte croissance démographique entraîne à Songon comme dans les autres villes périphériques un afflux croissant de populations en quête de logements ou de terrains à bâtir des logements. Cette situation occasionne une course effrénée de lotissements dans les localités disposant encore d'importantes réserves foncières comme à Songon. Ces acteurs privés de la production foncière pour faire face à la demande sans cesse croissante de lots sont moins enclins à suivre la procédure légale de lotissement qui demeure lourde et lente. Les lotissements sont ainsi faits en violation des règles d'urbanisme. L'approbation est bien souvent sollicitée après coup. La seconde raison de la non-approbation des lotissements se trouve dans la monétisation des terres. Aujourd'hui, la marchandisation des terres affecte tous les terrains de la commune. Les propriétaires terriens à qui la loi donne la possibilité d'ordonner le lotissement de leurs terres se lancent tous azimuts, au mépris des règles en vigueur, dans les opérations de lotissements. Craignant très souvent de ne pas tirer profit de leurs terres si le processus de lotissement est initié par l'État ou ses démembrements ils multiplient les opérations de lotissement pour garder les avantages liés à leur statut d'autochtone. Ces populations reçoivent, en cas d'expropriation pour utilité publique, une indemnité de 2000 F.CFA le mètre carré, conformément à l'article 7 du décret n° 2013-224 du 22 mars 2013 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général.

Cependant, les détenteurs de ces droits jugent cette indemnité insignifiante. Incapable donc de compenser la destruction des terres arables, la purge des droits coutumiers est très souvent rejetée par les propriétaires terriens. Ceux-ci préfèrent traiter directement avec les sociétés immobilières et les particuliers qui ont les offres les plus alléchantes. Guidés par la logique mercantile, certains propriétaires coutumiers abusent du décret n°77-906 du 6 novembre 1977 autorisant le lotissement villageois pour faire des lotissements hors normes. La convergence des ambitions mercantiles des propriétaires terriens et des promoteurs fonciers aboutit dans le processus de lotissement à Songon à de nombreux dysfonctionnements. Ainsi, l'on peut observer dans la commune de Songon, un grand nombre des lotissements non approuvé ; parce qu'ayant été entre autres faites dans des réserves foncières administratives, dans des zones aedificandi ou manquant de cohérence dans leur réalisation. Selon le Directeur du service technique de la mairie de Songon, 81% des lotissements effectués à Songon en 2015 n'étaient pas conformes aux règles d'urbanisme.

2.2. Un espace urbain étalé et contrasté

La gestion du foncier dans la commune favorise l'étalement urbain et l'existence de contraste entre les sites habitables.

2.2.1 Un espace urbain marqué par l'étalement

La commune de Songon, qui à l'origine se présentait comme un espace marqué par la ruralité, connaît aujourd'hui une dynamique spatiale sans précédent à cause des différents projets urbains qui y ont cours. Du fait de l'urbanisation, les plantations et les espaces d'élevage cèdent de plus en plus la place aux terrains lotis et aux habitations. La photographie 1 montre une plantation d'hévéa en voie de disparition dans la localité de Songon Dagbé.

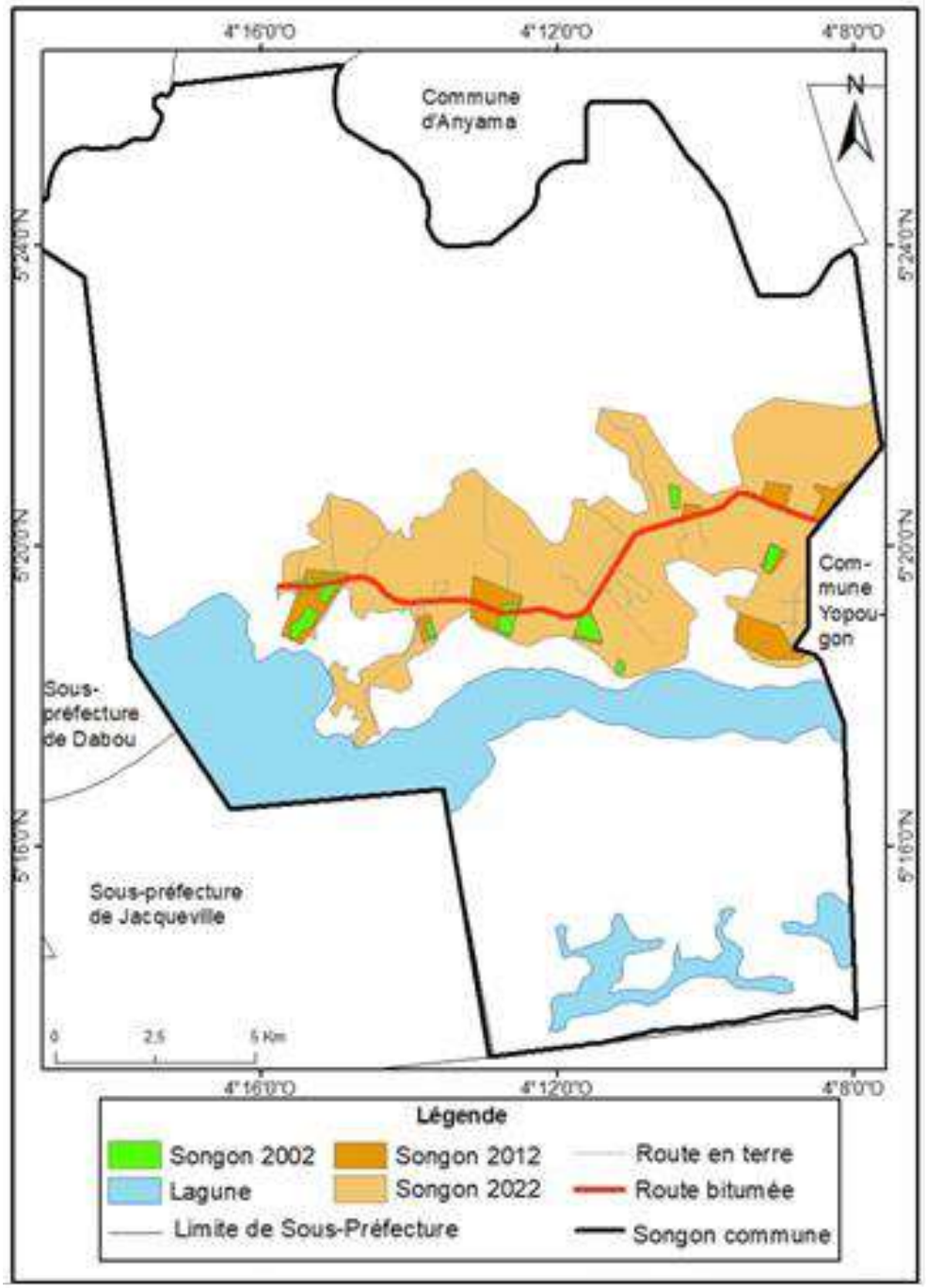
Photo 1 : Plantation d'hévéa en voie de disparition à Songon Dagbé



Source : KONAN Didier, Février 2023

Cette plantation a été durant des années une source principale de revenu du propriétaire terrien ébrié. Mais, aujourd'hui, elle est sur le point de disparaître. Le lotissement de la parcelle, dont l'une des manifestations est l'ouverture d'une voie en son sein, a donné par la suite lieu à la construction d'habitations. Le lotissement des aires agricoles et des espaces naturels non mis en valeur dans la commune a conduit à une rapide croissance de l'espace bâti. La commune de Songon a connu une évolution spatiale impressionnante en vingt (20) ans. Elle était très marquée par la ruralité en 2002. La population ainsi que l'espace bâti était essentiellement concentrée dans les principaux villages situés au sud du territoire communal. La physionomie de la commune de 2002 est considérablement différente de celle de 2022 comme l'illustre la carte n°3.

Carte 3 : La situation de l'espace bâti de Songon de 2002 à 2022



Source : CNTIG 2014/ Google earth 2022 Réalisation D.K. KONAN, 2023

De 2002 à 2020 l'espace bâti à Songon a connu une croissance impressionnante. Celui-ci est passé de 1,686 km2 en 2002 à 53,27 km2 en 2022. La carte n°3 révèle que la dynamique de croissance spatiale a débuté entre 2002 et 2012. Bien que l'espace bâti en 2012 reste encore morcelé comme en 2002, il a néanmoins connu une expansion significative, avec une superficie construite multipliée par 3,6. Cette expansion urbaine est davantage marquée dans la partie méridionale de la commune. La décennie suivante marque quant à elle une inflexion majeure

dans l'évolution de l'espace bâti de la commune, traduisant une véritable rupture dans le rythme et l'intensité du développement urbain. La commune connaît alors une urbanisation rapide et soutenue. La carte n°3 indique aussi qu'en 2022, l'espace bâti constitue un tissu urbain continu. La superficie construite, quant à elle, est passée de 6,093 km² en 2012 à 53,27 km² en 2022, représentant ainsi une croissance de 774,36 %. Le front d'urbanisation s'étend principalement vers le nord de la Nationale A3, bien que l'on observe également un développement vers le sud de cet axe. Toutefois, la présence de la lagune constitue une contrainte naturelle limitant l'expansion spatiale dans cette direction. Cette dynamique urbaine s'explique par plusieurs facteurs conjoints ; ce sont notamment la mise en œuvre de programmes de logements sociaux, les nombreuses opérations de déguerpissement dans l'agglomération abidjanaise, le développement intensif de projets immobiliers au sein de la commune, la forte demande en terrains lotis, ainsi que les initiatives individuelles de construction, qu'il s'agisse de logements locatifs ou de résidences principales.

2.2.2 Des contrastes saisissant entre les sites d'habitation

Les lotissements produits dans la commune de Songon souffrent dans l'ensemble d'un déficit de viabilisation. Les lots sont produits sans qu'il y ait implantation des VRD (Voirie Réseau Divers). Ces lotissements produits se résument bien souvent dans la commune à un simple quadrillage des parcelles accompagné parfois d'une viabilisation sommaire. Les voies de communication qui constituent l'un des indicateurs du niveau de viabilisation d'un site loti sont souvent absentes ou de très mauvaises qualité. La planche photographique n° 1 présente la situation des voies de communication de trois sites dans la commune de Songon.

Planche photographique 1 : Situation des voies de communication de trois sites de la commune de Songon

Photo 1a : Rue de fortune sur un site non loti à Songon Agban



Photo 1b : Rue difficilement praticable à Abadjin Kouté (Forêt)



Photo 1c : Rue carrossable aux 60 000 logements (Kassemblé)



Source: D. K. KONAN, juin 2024

On peut observer sur la première image une rue d'habitat spontané. Il s'agit d'un site non loti. Le tracé de la voie n'a pas tenu compte des normes urbanistiques. Il s'agit d'une rue sinueuse qui débouche à quelques dizaines de mètres sur un cul-de-sac. L'absence de système d'écoulement des eaux de pluie rend cette rue impraticable en saison de pluie. La deuxième photographie présente une rue difficilement praticable. L'absence ou la quasi-absence de la voirie et réseaux divers retardent leur mise en valeur. La faible viabilisation des terrains lotis influence le rythme de croissance des constructions ; car lorsque le terrain est peu ou pas viabilisé, il contribue à retarder l'installation des populations. Ces terrains présentent une discontinuité paysagère dans laquelle se côtoient sur un îlot ou un ensemble d'îlots des lots bâtis, partiellement bâtis et non bâtis. La photographie 1c contraste fort avec les deux

précédentes. Elle montre un espace loti bénéficiant d'une voirie asphaltée avec la présence d'un système d'écoulement des eaux de pluie. Elle est la représentation des quelques rares lotissements effectués dans la commune par des aménageurs fonciers soucieux de respecter le code de l'urbanisme. La localisation du terrain contribue à mieux comprendre la situation. La photographie a été prise dans la nouvelle ville de Songon, les 60 000 logements de Songon Kassemblé. La construction de la voirie de même que l'installation des autres réseaux divers ont été prises en compte dans le projet. L'enquête de terrain a révélé que seuls les aménagements fonciers opérés sur le site des 60 000 logements et ceux des promoteurs des habitats groupés des cités BNI et Ivoire de la localité d'Abadjin Kouté peuvent avoir un tel niveau de viabilisation.

3 Discussion

3.1. Une forte prégnance des propriétaires coutumiers dans la production du sol urbain dans la commune de Songon

L'étude a permis de mettre en évidence la place prépondérante acquise par les propriétaires coutumiers dans la gestion du foncier urbain dans la commune de Songon. La reconnaissance dans la pratique du droit coutumier par l'administration place les propriétaires terriens au cœur des lotissements privés. Cependant, ceux-ci ne sont en général pas conformes aux règles en matière d'urbanisme mises en place par l'État de Côte d'Ivoire. Cette conclusion est identique aux résultats de l'étude menée par A. MEMEL et T. GOGBE (2020, p.119) dans la commune de Songon. Selon ces auteurs, les réformes initiées par l'État dans le domaine du foncier urbain ont donné dans cette commune aux propriétaires terriens la prééminence sur le sol. Cette étude confirme également les résultats de E. YAO (2021, p. 244). Cet auteur note toutefois que les propriétaires privés sont, depuis la prise de l'ordonnance n° 2013-481 du 2 juillet 2013, avec les propriétaires coutumiers, les principaux acteurs de la production foncière en Côte d'Ivoire. G. DIEME et al., (2019, p. 265) arrivent aussi à la même conclusion dans une étude menée dans la ville de Bouaké. Ils notent de leur côté que dans cette ville, les propriétaires coutumiers sont aujourd'hui à l'origine de la prolifération des lotissements dans cette ville. Par ailleurs, leur étude révèle, comme dans la présente étude, que les lotissements initiés par ces acteurs sont réalisés au mépris des normes urbanistiques prescrites dans les différents documents de planification et de contrôle urbain. Tous ces résultats concordent avec ceux de T. KONAN et al., (2018, p. 34). En effet, ces derniers notent que les lotissements effectués par les détenteurs

de droit coutumier et ceux faits à l'initiative du privé se caractérisent par leur irrégularité. Ceux-ci se présentent, en effet, sous forme de parcelles non aménagées, non viabilisées et non équipées. D. BRENOUM et al., (2017, p. 222) font le même constat à Anono. Ce quartier de la commune de Cocody en Côte d'Ivoire dont la production du sol urbain a été le fait de privés et des autorités coutumières connait une urbanisation mal maîtrisée.

3.2 Un espace urbain étalé et contrasté

Le second résultat de cette étude montre que la gestion du foncier urbain dans la commune de Songon est à l'origine de l'étalement urbain et des contrastes entre les zones d'habitation.

En effet, les espaces ruraux de cette commune sont victimes de phagocytose du fait du nombre impressionnant des lotissements effectués. L'incidence des lotissements sur le développement spatial des villes a été également mise en évidence par K. OURA (2020, p. 139) à Bouaké. Selon cet auteur, la ville de Bouaké s'étend rapidement du fait de la multiplication des lotissements dans sa périphérie. N. SANGARÉ, A. DOHO (2022, p. 119) confirment le résultat obtenu par cet auteur dans cette ville.

En effet, ils soutiennent que les particuliers (revendeurs) et les propriétaires terriens qui sont les principaux acteurs du marché foncier de sa périurbaine influent du fait de leur gestion du foncier sur son processus d'étalement. Ces résultats confirment ceux obtenus par N. AGOSSOU (2011, p. 475) dans la ville de Porto Novo au Bénin. Il note que la rapide croissance spatiale de cette ville touche principalement ses périphéries nord-ouest et nord-est. Les lotissements se créent présentement dans les anciens villages de Sètonu et de Tolinu dans la palmeraie. Ces zones rurales sont toutes gagnées par la phagocytose. Les principales conséquences de cette rapide extension de la ville vers ces périphéries sont la disparition accélérée des terres agricoles, avec pour corollaire la transformation des paysans en salariés. Par ailleurs, dans ces zones d'extension urbaine, un nouveau paysage urbain apparaît. Celui-ci se caractérise par la constitution d'enclaves autour des propriétés des autochtones. Les résultats de l'étude menée par E. KOUADIO, A. NASSA (2022, p. 96) dans la commune de Cocody à Abidjan concordent avec ceux des précédents auteurs. Selon ces deux auteurs, l'étalement urbain constitue le principal mode de fabrique de la ville dans la commune de Cocody. Du fait donc de cette extension spatiale, on assiste à une conurbation entre les communes périphériques. La faible proportion pour les constructions en hauteur, ajoutée à l'attrait de la rente urbaine et au goût

manifeste de modernité des périphéries de cette commune, ont favorisé des lotissements et des ventes de parcelles par les propriétaires terriens. Aussi assiste-t-on à une occupation illégale des lots non mis en valeur. Le développement de cette commune d'Abidjan, précisent-ils, se traduit aujourd'hui par une redéfinition du modèle d'urbanité planifié par la municipalité. Ce phénomène d'étalement urbain touche également la ville de Ferkessédougou, notent S. KOUASSI et al., (2020, pp. 58-62). Pour ces auteurs, celui-ci résulte d'une politique de rééquilibrage territorial qui a fait de la ville de Ferkessédougou, depuis 1970, un pôle de développement industriel du nord de la Côte d'Ivoire avec la mise en place d'industries et d'infrastructures socio-économiques de base. Par ailleurs, cette ville connait une forte croissance démographique qui reste particulièrement dévoreuse d'espace.

Par ailleurs, les contrastes saisissant entre les zones d'habitation constituent des marqueurs d'inégalité sociale.

Ces résultats sont en concordance avec ceux de D. BRENOUM et al., (2017, p. 223) dans la commune de Cocody. Pour ces auteurs, le quartier d'Anono présente les traits d'une banlieue résidentielle dans un environnement de vie modeste qui contraste avec la propreté et le silence de la Riviera qui l'entoure. Il ajoute que ce quartier né des lotissements villageois n'a rien de la charmante Cocody où tout Abidjanais aspire à s'installer, mais un simple quartier défavorisé. Ce résultat corrobore celui de Y. DZIWONOU (2001, pp167-168). Cet auteur relève que dans les villes africaines, à la limite des quartiers planifiés se trouvent des « sites abîmés ». Il ajoute que ces sites sont occupés par les personnes à faible revenu.

Conclusion

L'État est au cœur de la chaîne de production foncière et constitue en droit le principal fournisseur de terrain urbain dans la commune de Songon comme dans le reste de la Côte d'Ivoire. Cependant, la reconnaissance du droit coutumier par l'administration place les propriétaires terriens au cœur des lotissements privés. Leur prééminence dans la production du sol urbain (lotissement) dans la commune est source de nombreux problèmes. Le non-respect des règles et procédures en vigueur par nombre de propriétaires terriens est à l'origine de la prolifération des lotissements irréguliers avec pour corollaire le développement anarchique de la ville. La ville s'étale à un rythme très accéléré sans que l'État et ses démembrements en aient la maîtrise.

Références bibliographiques

AGOSSOU Noukpo, 2011, « Paradoxes de l'étalement urbain à Porto-Novo : Dynamique démographique et économique, dynamique foncière », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 256, pp. 467-484.

BRENOUM Kouakou David, DIHOUEGBEU Deagai Parfaite, KOBENAN Appoh Charlesbor, ATTA Koffi, 2017, « ANONO : du village au quartier dortoir (Abidjan-Côte d'Ivoire », », In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 3, pp. 209-224.

DIEME Alida Gwladys, N'GUESSAN Firmain Kouakou, VEI Noel Kpan, KOFFI Émile Brou, 2019, « Production foncière à travers les lotissements villageois à Bouake : quel bilan ? », In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro spécial janvier, pp. 251-267.

DZIWONOU Yao, 2001, « Urbanisation et les aménagements urbains en question », In *Revue. CAMES* – Série B, volume 03- W 002. 2001, pp 164-174.

KOFFI-DIDIA Adjoba-Marthe, 2023, « Conflit entre les propriétaires fonciers coutumiers et l'État sur le site des logements sociaux à Songon - Kassemblé dans le district d'Abidjan », In *Apprendre des territoires / Enseigner les territoires*, Collège international des sciences territoriales (CIST), Aubervilliers, Campus Condorcet, centre des Colloques, France, pp. 157-160.

KONAN Kouassi Toussaint, DJAH Armand Josué, KOFFI Brou Emile, 2018, « Enjeux de la production du foncier urbain par les détenteurs de droits coutumiers dans les communes de Cocody et d'Abobo (district d'Abidjan, Côte d'Ivoire) », In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES*), n°4, juin 2018, pp. 24-36

KOUASSI Kouamé Sylvestre, YÉO Doulourou Mamadou, KOUAMÉ Kouakou Noël, 2022, « Étalement urbain et dégradation de la forêt classée des Pallakas à Ferkessédougou dans le nord de la côte d'ivoire », In *KOUADIO Raphaël Oura (dir.), Étalement urbain et accès de la jeunesse au foncier en Côte d'Ivoire*, éd. Arc-en-ciel, l' harmattan, pp. 49-71

KOUTOUA Amon Jean-Pierre., 2019*, Planification urbaine et développement du Grand Abidjan : cas des villes d'Anyama, de Bingerville et de Grand-Bassam*, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, Institut de Géographie Tropicale, Thèse de Doctorat, 352 p.

MEMEL Frédéric Armel, GOGBÉ Téré, 2020, « Production de lotissements privés dans la commune de Songon en Côte d'Ivoire », In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 9, pp. 114-135.

NASSA Dabié Désiré Axel, COULIBALY Yvonne, 2023, « Activité maraîchère et la pression foncière, un défi à relever : cas de Songon (côte d'ivoire) », *In Revue Internationale du Chercheur*, Volume 4, n°4, pp. 624-644

OURA Raphaël Kouadio, 2013, « Urbanisation de la métropole abidjanaise et la mise en minorité des autochtones Ébrié », In *Cinq continents, Revue roumaine de Géographie*, Volume 3 /Numéro 8, pp. 150-168.

SANGARÉ Nouhoun, DOHO Bi Tchan André, 2022, « Accès au foncier périurbain de Bouaké dans un contexte post-crise militaro-politique de 2002 In *KOUADIO Raphaël Oura (dir.), Étalement urbain et accès de la jeunesse au foncier en Côte d'Ivoire*, éd. Arc-en-ciel, l'harmattan, pp. 103-120

YAO Kouassi Ernest, 2021, « Dynamique spatiale de la ville de Daloa (Centre-ouest, Côte d'Ivoire) », In, *Revue Scientifique Spécialisée en Géographie*, Université Jean Lorougnon Guédé, numéro 005, pp. 235-24